

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur du produit: 497767
Nom du Produit: ZENASHINE 66-201
Date de Révision: 22 oct. 2015 Date d'Impression: 13 mai 2016
Version: 1.0 Remplace Date: N.A.
Nom du Fabricant: Zenex International
Adresse: 1 Zenex Circle Cleveland, OH, US, 44146
Téléphone d'urgence: 1-800-535-5053
Numéro de téléphone: (440)-232-4155
Fax:
Usage Général:

SECTION 2) IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

Classification:

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxique pour la Reproduction - Catégorie 2

Aérosols Catégorie 1

Toxicité aquatique Chronique - Catégorie 3

Pictogrammes:



Terme d'avertissement:

Danger

Déclaration de dangers - Physiques:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pressions: Peut exploser si chauffé

Déclaration de danger - Santé:

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclaration de danger - Environnement:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration de précautions - Générales:

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Déclaration de précautions - Prévention:

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - intervention:

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Conseils de prudence - Stockage:

P405 - Garder sous clef.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils de prudence - élimination:

P501 - Éliminer le contenu/récipient en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	% Poids
0000110-54-3	Hexane normal	36% - 61%
0000074-98-6	PROPANE	22% - 37%
0000106-97-8	BUTANE	8% - 21%
0000075-28-5	ISOBUTANE	4% - 11%
0063148-62-9	POLIDIMETILSILOXANOS	3% - 7%

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation:

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer.

En cas d'exposition/malaise ou si préoccupé: appeler un CENTRE ANTIPOISON/consulter un médecin.

Éliminer toutes les sources d'allumage, lorsque cela ne présente pas de risque.

Contact avec les yeux:

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Rincer les yeux avec prudence en utilisant de l'eau tiède qui coule doucement pour plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles cornéennes éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prenez soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau:

Enlever immédiatement vêtements contaminés, souliers et articles de cuire (e.g. bracelets de montre, ceintures). Éponger or frotter doucement pour enlever l'excédant de produit. Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise. Garder vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Ingestion:

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, couchez-vous sur votre côté, dans une position de recouvrement.

Ne jamais faire avaler à une victime inconsciente ou convulsive. Garder la personne au chaud et au calme.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIES

Moyen d'Extinction Approprié:

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée, poudre chimique ou dioxyde de carbone.
Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos.
Utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur un même espace doit être évitée puisque l'eau détruit la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

Dangers particuliers en cas d'incendie:

Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes. Les récipients exposés à la chaleur extrême et aux flammes se rompent souvent avec force violente.

Les bombes aérosols peuvent se rompre lorsqu'elles sont chauffées.
Les bombes chauffées peuvent exploser.

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

Techniques de lutte contre l'incendie:

Immédiatement isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.

Mesures spéciales de protection:

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

Toujours exercer de la prudence dans les zones de poussière/brouillard.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédure d'urgence:

Produit inflammable/combustible

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Rester en amont, garder hors des zones basses.

Immédiatement éteindre ou isoler toute source d'allumage. Tenir personnel inutile à l'écart; isoler la zone de danger et refuser l'accès. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Nettoyer immédiatement. Utiliser composé balayable absorbant pour absorber le produit et mettre dans un récipient pour une élimination appropriée.

Équipement recommandé:

Appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et masque complet ou respirateur à air comprimé à pression positive avec ARI d'évacuation (approuvé par le NIOSH)

Précautions personnelles:

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Utiliser un équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Précautions environnementales:

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général:

À usage industriel et institutionnel seulement.

Pour le personnel qualifié seulement.

Tenir hors de portée des enfants.

Laver les mains après utilisations.

Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements

Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol.

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger.

Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation:

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences d'entreposage:

Conserver le(les) récipient(s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver dans des zones bien ventilées, sèches et fraîches, loin de la chaleur, du soleil et des incompatibilités. Conserver dans des récipients approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

L'entreposage intérieur doit répondre aux normes de l'OSHA et les codes d'incendie appropriés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou près des récipients. Ne pas pressuriser les récipients pour les vider. Mettre à la terre toutes les structures, les récipients de transfert et l'équipement pour se conformer au code électrique national. Utiliser des procédures qui empêchent les étincelles d'électricité statique. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie.

Entreposer à des températures inférieures à 120°F.

SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique, lunettes avec écrans latéraux ou ventilées/lunettes antiéclaboussure. Les lentilles conrénées peuvent absorber les produits irritants. Les particules peuvent s'adhérer aux lentilles et endommager la cornée.

Protection pour la peau:

Porter des gants, chemise à manches longues, des pantalons longs et autres vêtements de protection au besoin pour minimiser le contact avec la peau.

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faites à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Le port de vêtements résistants aux produit chimiques est recommandé afin d'éviter les contacts prolongés. Éviter tout contact inutile avec la peau.

Protection respiratoire:

Si les mesures d'ingénierie ne mentiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire. Là où des masques filtrant sont convenable, choisir une combinaison appropriée de masque et filtre. Choisir un filtre adapté pour les particules/vapeurs et gaz organiques.

Lors de la pulvérisation de plus de la moitié d'un contenant en continue ou de plus d'un contenant consécutivement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH.

Nom du composant chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinog en	OSHA Skin designati on	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinog en
BUTANE								800	1900			
Hexane normal	500	1800			1			50	180			
ISOBUTANE								800	1900			
PROPANE	1000	1800			1			1000	1800			

Nom du composant chimique	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
BUTANE	1000			
Hexane normal	50	176		
ISOBUTANE	1000			
PROPANE	See Appendix F: Minimal Oxygen Content			

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité

4.95739 lb/gal

Densité COV	4.70922 lb/gal
% COV	94.99399%
COV Réelle	4.70922 lb/gal
COV Réelle	564.30589 g/l
COV Réglementaire	4.70922 lb/gal
COV Réglementaire	564.30589 g/l

Apparence	N.A.
Seuil de l'odeur	N.A.
Description de l'odeur	N.A.
pH	N.A.
Solubilité dans l'eau	Nil
Inflammabilité	Point éclair inférieur à 73°F
Symbole du point d'éclair	N.A.
Point d'éclair	N.A.
Viscosité	N.A.
Niveau Inférieur d'explosion	1.8
Niveau Supérieur d'explosion	9.5
La Densité de Vapeur	Plus lent que l'éther
Point de Fusion	N.A.
Point de Congélation	N.A.
Point d'ébullition bas	0 °F
Point d'ébullition élevé	610 °F
Point de décomposition	0
Température d'auto-inflammation	N.A.
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:

Stable.

Conditions à éviter:

Températures Hautes.

Substances incompatibles:

Aucune connu.

Réactions/polymerization dangereuses:

Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux:

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Corrosion/Irritation cutanée:

La surexposition provoque un dégraissage de la peau.

Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritations oculaires graves:

La surexposition provoque des rougeurs et une sensation de brûlure.

Carcinogénicité:

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité des cellules germinales:

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition unique:

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Aucune donnée disponible.

Toxicité Aiguë:

Inhalation: Effets d'une surexposition comprennent une irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées et perte de coordination. Une surexposition extrême peut entraîner l'inconscience et possiblement la mort.

0000110-54-3 Hexane normal

CL50 (rat mâle): 38500 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 77000 ppm (271040 mg/m³) (exposition de 1 heure) (15)

CL50 (rat): 48000 ppm (exposition de 4 heures) (16)

CL50 (rat): 73680 ppm (260480 mg/m³) (exposition de 4 heures) (n-hexane et isomères) (1,3)

DL50 (orale, rat âgé de 14 jours): 15840 mg / kg (3)

DL50 (orale, jeune rat): 32340 mg / kg (3)

DL50 (orale, rat adulte): 28700 mg / kg (3,16)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables:

Aucune donnée disponible.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Évacuation des eaux:

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information U.S. DOT:

Bien de consommation, ORM-D

Information IMDG:

Bien de consommation, ORM-D

Information IATA:

Bien de consommation, ORM-D

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	% Poids	Liste de règlement
0000110-54-3	Hexane normal	36% - 61%	CERCLA,HAPS,SARA312,SARA313,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA
0000074-98-6	PROPANE	22% - 37%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA
0000106-97-8	BUTANE	8% - 21%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH
0000075-28-5	ISOBUTANE	4% - 11%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH
0063148-62-9	POLIDIMETILSILOXANOS	3% - 7%	SARA312,TSCA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire:

*Il existe des points de divergence entre le SGH OSHA et le SGH ONU. Dans 90% des catégories, ils peuvent être utilisés de façon interchangeable à l'exception des catégories de l'irritation/corrosion cutanée et la toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée). Dans ces cas, notre système indiquera UN GHS.

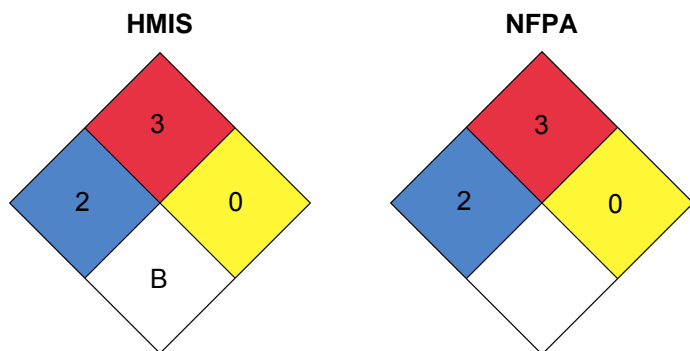
ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux Américains); TMD - Transport des marchandises dangereuses; CAS- Chemical Abstract Service (Service d'abstrais chimiques); Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis)

CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages)

LIS- Liste Intérieure des substances; CE- Concentration Equivalente; EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à-l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail); CL- Concentration Létale; DL- Dosage Létale; NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail; OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313

ARI- Appareil Respiratoire Isolant; STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); CEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement)

TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TVP - Temps Valeur Pondérée; US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail



Chronique: 

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.